

MAIRIE de BAX
31310 BAX

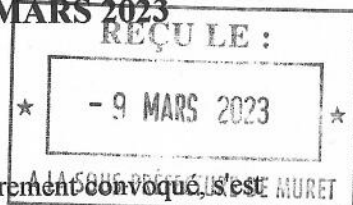
Délibération n°2023.02

Nombres de membres :

- En exercice 7
- Présents 6
- Exprimés 7
- Absents excusés 1
- Représentés 1
- Ayant pris part à la délibération 7

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 MARS 2023



OBJET : Non augmentation du loyer de l'appartement Mairie

L'an deux mille vingt-trois et le trois mars à 18H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur MANFRIN Jean Marc.

PRESENTS : M. MANFRIN Jean-Marc, M. ROSELLO José, M. PAREDES Baptiste, M. BIAU Jean-Luc, Mme MARTY Laetitia, M. GALY-BRUSQUET Pierre

Absent excusé : M. LE LURON Renaud (pouvoir donné à Mme Marty)

M. PAREDES Baptiste a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le loyer de l'appartement situé 2 Place de la Mairie pour l'année 2023, occupant actuel : Madame Gautron.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la proposition de ne pas augmenter le loyer de l'appartement.

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et à engager toutes actions que nécessaire pour mener à bien ce projet.

La présente délibération certifiée exécutoire a été publiée et transmise au Représentant de l'Etat le 09/03/2023

Fait à BAX
Le 08/03/2023

Le Maire
MANFRIN Jean-Marc



Convocation : 24/02/2023